

CHEQUES VACANCES 2017
DEMANDE DE CESSION VOLONTAIRE SUR SALAIRE
(épargne vacances)

à retourner à l'Accueil DRH (bureau 142 hall d'entrée)
au plus tard le dernier jour du mois précédent le premier prélèvement sur paie

Je soussigné (e)

né(e) le

N° matricule service

Tél. : Portable

Adresse E mail.....

Adresse personnelle

.....

prie l'administration communautaire de déduire de ma rémunération, à compter

du mois de 2016/2017 (entre septembre 2016 et juin 2017)

la somme de 250 € (votre indice brut de traitement doit être inférieur ou égal à 409) :		
<input type="checkbox"/> 25 € pendant 10 mois	<input type="checkbox"/> 50 € pendant 5 mois	<input type="checkbox"/> 250 € en une fois

la somme de 175 € (votre indice brut de traitement doit être compris entre 410 et 529) :		
<input type="checkbox"/> 17,50 € pendant 10 mois	<input type="checkbox"/> 35 € pendant 5 mois	<input type="checkbox"/> 175 € en une fois

Strasbourg, le

Signature :

**Les chèquiers payés intégralement en 2016 ne sont disponibles à l'Accueil DRH
qu'à partir de fin février 2017.**
**Pour les autres, le 15 du mois suivant la fin de votre épargne, sur présentation du
badge et d'une pièce d'identité.**
(procuration disponible sur intranet)